VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-121
Occupation du domaine public
Place du 11 Novembre

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **VU** le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant règlementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement place du 11 Novembre à l'occasion du Rallye de l'Auxois,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit Place du 11 Novembre, le samedi 15 juin 2024 de 6h à 11h et sera réservé aux véhicules du Rallye de l'Auxois.

<u>ARTICLE 2</u>: Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par le Rallye de l'Auxois.

<u>ARTICLE 3</u>: Le Service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.